



Problème avec Roc elerc (funéraire)

Par novo123

Bonjour,

Tout d'abord j'espère poser mon affaire dans le bon forum. Toutes mes excuses au modérateur si ce n'était pas le cas.

Voilà, je voudrais obtenir conseil sur un problème que je rencontre avec l'entreprise Roc Eclerc de Quincy Sous Senart. Je vous explique les faits : Ma maman est décédée le 9 mars de cette année et nous avons fait appel à cette société de pompes funèbres.

Nous avons tout réglés, notamment un médaillon pour le colombarium. Nous possédons d'ailleurs une facture "acquittée" mentionnant sa pose ce qui, je pense, est une preuve juridique irréfutable.

Il s'avère que le conseiller funéraire c'est apparemment trompé au niveau de la taille car après plusieurs mois sans voir la couleur du médaillon nous avons décidés de les rappeler.

Tout d'abord on nous a dit qu'il y avait eu du retard et puis plusieurs mois après le responsable de cette société nous informe que la taille n'était pas la bonne, qu'ils allaient faire le nécessaire pour rectifier le tir et nous installer enfin le bon. Quelques semaines après nous recevons une autre facture pour régler ce nouveau médaillon et des relances.

Nous n'avons pas signé d'avenant ou d'autres papiers donnant notre accord.

Notre notaire nous a dit que cette erreur ne nous incombait pas et que par conséquent nous n'avions pas à régler cette facture car celle-ci avait déjà été acquittée, preuve à l'appui mais je m'interroge tout de même d'un point de vue juridique, c'est la raison pour laquelle j'aimerais que vous me donniez votre avis et surtout que vous puissiez me dire ce que je peux faire valoir (articles de loi etc) dans le courrier que je compte leur envoyer.

Je trouve quand même cette pratique scandaleuse. Nous demander de prendre en charge leur erreur c'est gonflé.

D'avance merci pour tout !

Laurent